



DECES DU PAPA DE JADE

Le papa de ma fille Jade âgée de 14 ans est décédé le 1er avril 2022. Nous étions séparés. Il n'avait pas de biens. Il laisse à sa fille un capital décès de 3000€ qui lui sera versé par la CPAM. La famille du papa souhaite que le capital décès versé par la CPAM serve à financer les obsèques de son papa. Je trouve cela injuste c'est la seule chose qu'il lui reste de son papa. Pouvez-vous m'aider à payer cette part pour que Jade conserve son argent.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/7yPlwIxA>



Scannez-moi !

Cette cagnotte vous est proposée par :

Marie-line Fayolle